



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250417-2025_04_08-DE

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés :
Procurations :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_04_08

Objet : Approbation d'un devis du géomètre concernant la division des chemins ruraux

L'an deux mille VINGT CINQ, le 14 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de bornage et division en vue de la cession des chemins ruraux.

Il présente deux devis :

- cabinet Thales pour 8 384.04 €
- cabinet Cerceau pour 2 196 €

Monsieur le Maire propose de choisir le moins disant à savoir le cabinet Cerceau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit le cabinet Cerceau pour les travaux de bornage et de division en vue de la cession des chemins ruraux.

A Lussac, le 14/04/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

